

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié, relatif à la signalisation routière temporaire.
- Vu la demande présentée par La société TECHNIREP, rue de la Soie, 94392 Orly Aéroport Cedex.
- Considérant des travaux de mise en œuvre de palplanches et de restructuration du pont d'Osso, Boulevard de Verdun à Ferrières-en-Bray.

A R R E T E

Article 1^{er} : Du 26 mai au 31 août 2025, la circulation au niveau des travaux Boulevard de Verdun (Pont d'Osso RN 31) dans les deux sens de circulation est soumise aux prescriptions définies aux articles ci-dessous sans préjudice des arrêtés de circulation en cours de validité concernant les travaux de restructuration de cette voie.

Article 2 : La circulation au niveau du chantier Boulevard de Verdun (Pont d'Osso RN 31) sera réglementée par un alternat par feux tricolores avec basculement de circulation sur chaussée opposée pendant toute la durée du chantier et selon les besoins de ce dernier.

Article 3 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant dans la zone de chantier.

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30 km/h sur la zone de chantier.

Article 5 : La signalisation réglementaire est posée, entretenue et retirée par la DIR Nord-Ouest.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Une copie du présent arrêté est adressée pour exécution

- Monsieur le Responsable de la société TECHNIREP,
- Madame la Responsable de la Dirno de Ferrières-en-Bray,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen.
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 15 mai 2025.

Le Maire



Marie-France DEVILLERVAL